

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 004-172/12/CC

■ Attribution de subventions aux pôles de compétitivité.

DPEAT 12/7670/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, outre son soutien au fonctionnement des pôles de compétitivité, participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel.

1/ Optitec :

L'optique-photonique est une technologie clé et un des secteurs économiques en très forte expansion dans le monde, technologie rendue lisible en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2000 par l'association Popsud, devenue depuis Pôle de Compétitivité. Les récents développements et innovations technologiques (micro-optique - télécommunications – spatial – instrumentation – laser) ainsi que les multiples applications de cette technologie (défense, médical, robotique, micro et nanotechnologies) font du secteur de l'optique-photonique un enjeu majeur de développement.

L'ambition du pôle est d'être un pôle d'anticipation technologique d'envergure européenne, sur les systèmes complexes d'optique et d'imagerie sur un marché mondial de plus de 150 milliards d'euros, avec un taux de croissance entre 15 et 20 % par an.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national. 187 adhérents sont membres du pôle fin 2011.

Le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 26 % des membres, 35% des effectifs d'emploi de R & D, et 50% des projets labellisés associant des entreprises et laboratoires de recherche du territoire.

Il bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme Eurocopter et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Uratek...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité. A ce titre l'Hôtel Technoptic, dont la Communauté Urbaine a assuré la maîtrise d'ouvrage, est une nouvelle brique essentielle dans le dispositif d'accompagnement des entreprises œuvrant dans le secteur de l'optique. En effet, cet outil associe la pépinière d'entreprises Marseille Innovation qui assure la mission d'accompagnement des entreprises du secteur optique en création, et le pôle de compétitivité Optitec qui propose les services de sa plateforme d'innovation en optique adaptative.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Uratek...

En 2011, Popsud a poursuivi son travail de fédération de la filière optique. Le pôle « Systèmes complexes d'optique et d'imagerie » a labellisé 31 nouveaux projets collaboratifs. 11 projets concernent des acteurs industriels et académiques de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (3 entreprises et 5 laboratoires). 50% de ces projets ont été labellisés par l'Etat.

Popsud a par ailleurs organisé ou participé à de multiples animations scientifiques et conférences thématiques, dont 5 sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

En 2012, le pôle poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie autour de cinq objectifs :

- Monter de nouveaux consortiums pour développer des projets industriels
- Soutenir le financement des entreprises dans leur projet de développement et de croissance,
- Mettre en œuvre de nouvelles expertises vers les PME en matière de ressources humaines et gestion de compétences
- Croiser la filière photonique avec des filières applicatives de proximité : agroalimentaire, ophtalmologie, traitement de l'eau, éclairage
- Implanter de nouvelles compétences venant consolider la chaîne de valeur du pôle

Si la démarche d'accompagnement de projets collaboratifs et de projets innovants reste le cœur de l'activité du pôle, différents événements visant à assurer une animation scientifique seront programmés sur le territoire de Marseille Provence Métropole,.

En 2011, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier de 35 840 euros dans le cadre d'un investissement de 448 000 € pour le financement de la Plateforme d'Equipement Mutualisée Optique Adaptative (PEMOA), hébergée dans l'hôtel Technoptic, sur le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert. La plateforme sera gérée et animée par le pôle de compétitivité Optitec et l'ONERA.

Le budget prévisionnel de POPSud pour 2012 s'élève à 1 354 000 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Achats		Subventions	
Achat de matériels, équipements	9 000	Etat	
Achats de fournitures	18 000	Etat Subvention FRED	200 000
Achats de marchandises	4 000	Etat subvention DIRRECTE	120 000
Services extérieurs		Conseils Régionaux	
Sous-traitance générale	12 000	Région PACA et FEDER	350 000
Documentation	3 000	Région Languedoc Roussillon	40 000
Locations	18 000	Départements	
Etudes	30 000	CG 13	40 000
Prime d'assurance	3 000	CG 83	30 000
Autres services extérieurs		CG 06	10 000
Rémunération intermédiaires et honoraires	30 000	CG 84	5 000
Publicité-Impression-Edition	90 000	Communautés et communes	

Déplacements, missions et réceptions	95 000	MPM	60 000
Frais de postaux et téléphone	40 000	Ville de Marseille	30 000
Services bancaires	7 000	Pays d'Aubagne	12 000
		CPA	30 000
Charges de personnel		TPM	15 000
Rémunération personnel	480 000	Communauté agglo Montpellier	10 000
Charges salariales	198 000		
Autres charges	22 000	Autres subventions CIFRE CUI	4 800
Contributions et valorisations	295 000	Prestations de service	60 200
		Cotisations	42 000
		Contribution et valorisation	295 000
Total	1 354 000	Total	1 354 000

2 / Eurobiomed :

Eurobiomed est le pôle de compétitivité bi-régional Languedoc Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la filière santé/biotechnologies.

La mission du pôle de compétitivité est de contribuer au développement de la filière santé sur les deux régions. Il a pour objectifs de devenir un acteur reconnu pour l'accès aux financements, l'accès aux projets et un référent sur ces régions pour l'animation et la mise en réseau de tous les acteurs de la filière santé.

Sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, avec plus de 180 entreprises en sciences de la vie pour plus de 15 000 emplois directs, 39 000 étudiants en sciences du vivant diplômés chaque année, le pôle Eurobiomed, représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (CHU, CNRS, INSERM...) et industrielles (Innate Pharma, Ipsogen, Trophos, Immunotech...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la filière santé/biotech, Marseille Provence Métropole développe une offre foncière et immobilière adaptée aux starts-up de biotechnologies sur Luminy.

Environ 30 000 m² shon seront mis à disposition des entreprises en création et en développement :

- Luminy Biotech I : 1 400 m² shon entièrement occupés
- Bâtiments modulaires : 2 500 m² shon entièrement occupés
- Luminy Biotech II : 3 400 m² shon livrés en janvier 2009 pour la pépinière Grand Luminy et 2 entreprises – 500 m² restent vacants)
- Innate Pharma : 2 500 m² shon livrés en déc. 2008 (bâtiment ex Icorem)
- Luminy Biotech III : 1 000 m² shon – Démarrage des travaux début 2 011
- Terrains à bâtir : 7 500 m² shon disponibles
(Propriété Ville de Marseille)
- 2 sites à l'étude : 1 800 m² shon dans un bâtiment à réhabiliter
10 000 m² shon sur un terrain de 24 000 m² propriété de l'Université de la Méditerranée.

Afin de compléter l'offre foncière et immobilière d'entreprises de biotechnologies plus matures, la zone d'activité Athélia V développera à terme environ 30 hectares.

Les axes prioritaires du pôle Eurobiomed sont les suivants :

- maladies infectieuses et tropicales
- dispositifs médicaux et bio-ingénierie
- soins et accompagnement au vieillissement
- cancers rares et agressifs
- immunologie et applications thérapeutiques

Le pôle représente aujourd'hui :

- 205 adhérents dont 104 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dont 59 sur Marseille Provence Métropole
- sur les 59 membres de MPM, 36 sont des entreprises
- 96 projets financés représentant un budget total de 243 millions d'euros, financés à hauteur de 70 millions d'euros de financements publics

En 2011, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- 22 nouvelles adhésions,
- la réalisation de 21 manifestations Eurobiomed et 19 manifestations en partenariat
- la participation à des salons professionnels et missions économiques à l'international
- l'organisation d'un évènement à San Francisco : FABS
- l'implication dans des évènementiels en lien avec les thématiques du pôle
- le suivi et le développement du projet européen Euromédiag
- le travail de soutien au développement de plates-formes technologiques

Les objectifs du pôle pour 2012 sont les suivants :

- le développement du flux de projets de Recherche et Développement
- la prospection de nouveaux membres du pôle
- le développement des services aux entreprises (formations, marketing, communication...)
- des actions d'animation de la filière santé / biotechnologies (rencontres Biorezo, journées, thématiques, organisation de colloques...)
- des actions à l'international (participation à des salons professionnels, à des missions économiques...)
- des mises en relation avec les autres pôles de compétitivité bio
- le développement des outils de communication
- le changement de locaux à Marseille pour se rapprocher de la SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologie)

En 2011, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier à un projet de Recherche et Développement labellisé pour le pôle Eurobiomed qui implique une entreprise de son territoire :

- Projet DIAPO : Développement d'un test standard et automatisé pour la détection, la quantification et la cartographie par peignage moléculaire, du cancer du col de l'utérus.
Entreprise soutenue : Alphabio (Marseille) financée à hauteur de 50 000 euros.

Le budget prévisionnel de l'association Eurobiomed pour le développement du pôle de compétitivité sur la filière santé / biotechnologies pour 2012 s'élève à 1 104 000 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Achat et fournitures administratives	51 000	Produits divers et autres financements	109 000
Redevance	8 000	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	60 000
Location	58 000	DIRRECTE	140 000
Charges locatives	3 000	Conseil Régional PACA dont Feder	200 000

Signé le 13 Février 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2012

Prime d'assurance	4 000	Conseil Régional Languedoc Roussillon	110 000
Entretien locaux	2 000	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	20 000
Frais de colloque / séminaires	110 000	Conseil Général des Alpes Maritime 06	20 000
FABS	70 000	Communauté d'Agglomération de Montpellier	40 000
Rémunération d'intermédiaires	82 000	Communauté du pays d'Aix	10 000
Publicité-Impression-Edition	66 000	Toulon Provence Méditerranée	10 000
Transport de biens	3 000	Communauté d'Agglomération de Nîmes	20 000
Déplacements	15 000	Nice Côte d'Azur	45 000
Frais de postaux et télécom	16 000	Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille	60 000
Adhésion groupes professionnels	18 000		
Charges de personnels	475 000	Mission Eco FABS	10 000
Autres charges financières	3 000		
Dotations aux amortissements	10 000	Cotisations	110 000
Contributions et valorisations	110 000	Contributions et valorisations volontaires en nature	140 000
Total	1 104 000	Total	1 104 000

3/ Pégase :

La filière aéronautique est prépondérante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 40 000 emplois. Elle représente 30 % de la recherche-développement régionale, ce qui permet notamment à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être le leader mondial de la production d'hélicoptères et le leader européen concernant les satellites et essais.

Appuyé sur ces compétences, le pôle de compétitivité « Pégase », a pour ambition de créer une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux répondant à l'émergence d'usages nouveaux. Ces technologies sont principalement destinées à la protection des personnes et au développement des territoires.

L'association est composée à ce jour de 299 adhérents issus des mondes académique et industriel. Parmi eux, on peut citer Dassault, Avera TA, Weir Power Industrial, ou encore l'INRIA.

A ce jour, sur Marseille Provence Métropole, 43 adhérents dont 22 entreprises telles qu'Eurocopter, Cybernétix et le Groupe Bonnans.sa, représentant plus de 7 000 emplois ; 9 laboratoires de recherche (Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre, L2MP ...), l'Ecole Centrale font partie du pôle Pégase.

L'association « Pégase » a pour mission de conduire les projets d'accompagnement pérennisant la dynamique de ce domaine sur le territoire et de générer durablement de la valeur ajoutée et de la compétitivité, en structurant et en développant la filière aéronautique et spatiale en région appuyé sur le potentiel existant.

L'objectif de l'association « Pégase » est de développer de nouveaux usages et de nouvelles technologies afin de créer 10 000 emplois sur 10 ans.

Les nouveaux usages concernent :

- la surveillance de site confiné,
- l'intervention en milieu hostile,
- le transport en toute condition,
- le transport de charges lourdes.

Les nouvelles technologies sont relatives :

- aux drones, dirigeables et aérospères,
- les systèmes et systèmes d'évitement d'obstacles,
- la vision en tout temps.

Sur les 55 projets labellisés par le pôle depuis sa création, 15 projets ont reçu une décision de financement positive en 2011. L'ensemble des projets représente un budget de 165 millions d'euros dont 70 millions de financements publics.

Le plan d'actions 2012 met en avant 4 axes forts :

- L'émergence des projets : il s'agit de reconduire les groupes de travail qui ont pour objectif de faire émerger des projets de R & D soutenant la filière, en formalisant et en donnant une réalité industrielle aux idées identifiées
- La construction de projets de R & D : c'est une des missions phares du pôle. Il s'agit de monter, labelliser et obtenir les financements de projets de R & D.
- Le développement de l'écosystème : le développement de la filière nécessite le renforcement de la structuration de la filière en fédérant des adhérents, en menant des actions collectives et en assurant la promotion et l'animation de la filière.

De son côté, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soutient la filière aéronautique notamment :

- en finançant la gouvernance et l'animation du pôle,
- en abondant au Fond Unique Interministériel,
- en mettant en relation le pôle avec les acteurs économiques et académiques du territoire de la Communauté Urbaine,
- en construisant une offre foncière et immobilière en partenariat avec le pôle sur le parc d'activité des Florides. Notamment le village d'entreprises de 17 000 m² dont les travaux seront lancés début 2012 et qui a été configuré avec le Pôle Pégase.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, largement concernée sur son territoire par cette filière, affirme son soutien à l'association « Pégase » dont l'objectif est de valoriser ces secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

En 2011, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté une subvention d'investissement de 90 000 euros pour la plateforme technologique « Centre d'Etudes des Facteurs Humains » (CEFH).

Le pôle Pégase a aussi labellisé 2 projets de R & D en 2011 sur lesquels Marseille Provence Métropole est intervenue. Le projet SISPEO concernant l'entreprise Opéra Ergonomie et le projet PETER PAN concernant l'entreprise Catalyse pour un montant total de 96 000 euros.

Le budget prévisionnel de l'association « Pégase » pour 2012 s'élève à 1 370 000 euros.

Charges	Montant	Produits	Montant
Achats		Subventions d'exploitations	
Achats d'études et prestations de service	460 000	Ministère de la Défense	300 000
Fournitures administratives, entretien	15 000	Conseil Régional	250 000
Services extérieurs		FEDER	

Sous-traitance générale	10 000	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	20 000
Location mobilier/ hébergement	62 000	Agglopôle Provence	30 000
		CASA	15 000
Autres services extérieurs		COGA	15 000
		CPA	30 000
Rémunérations d'intermédiaires	157 000	NCA	20 000
		Ouest provence	25 000
Publicité, publications et relations publiques	17 000	TPM	15 000
Déplacements, missions et réception	86 000		
Frais postaux de télécommunications	21 000	CG 06	15 000
		CG 13	15 000
		CG 83	20 000
Charges salariales	306 000	CG 84	20 000
		Autres produits sur gestion courante	
		Prestations sur projets et contrats de croissance	254 000
		Cotisations	90 000
Total des charges prévisionnelles	1 134 000	Total des produits prévisionnels	1 134 000
Contribution en nature	236 000	Contribution en nature	236 000
Total des charges	1 370 000	Total des produits	1 370 000

4/ Mer PACA :

Le pôle Mer PACA à vocation mondiale (pôle bi régional PACA/Bretagne) est porté par l'association Toulon Var Technopôle (TVT) qui assure « l'ingénierie, l'animation et la gouvernance du Pôle Mer PACA ».

Avec 19 500 emplois directs, 2 200 emplois en R&D et dans la recherche publique, 200 millions d'euros de dépenses R&D par les entreprises, 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 135 industriels porteurs du projet, 80 laboratoires et organismes de formations, l'enjeu économique majeur du pôle MER est de créer 3 000 emplois directs et de pérenniser 5 000 emplois et 200 millions d'euros d'investissement.

Marseille Provence Métropole est très impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (Centre d'Océanologie de Marseille, Ecole Centrale Marseille, INPP, IRPHE, Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique...) et industrielles (Cybernetix, Comex, Moteurs Baudouin, Contrôle Mesure Régulation, le Port Autonome de Marseille...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise et notamment sur Marseille et La Ciotat.

Les thématiques du pôle Mer PACA sont les suivantes :

- sécurité et sûreté maritimes : surveillance et contrôle des approches maritimes, sécurité des installations sensibles (ports, plate forme offshore...),

- naval et nautisme : e-maintenance, modélisation et suivi dynamique de l'état des navires, amélioration de la productivité par le développement de robots intelligents,
- ressources énergétiques marines : exploitation pétrolière offshore, robots d'intervention sous-marins, exploitation de l'énergie des courants marins, des vagues, des marées et du vent,
- ressources biologiques marines : nouvelles molécules issues de la biodiversité marine, valorisation des produits de la pêche, repeuplement, pêche et développement durable,
- environnement et aménagement du littoral : surveillance et modélisation de l'environnement marin et côtier, aménagement du littoral, infrastructure côtière respectant l'environnement.

Le pôle représente aujourd'hui :

- 320 membres dont 256 sont en Paca et dont 69 sur Marseille Provence Métropole
- Sur 69 membres sur Marseille Provence Métropole : 44 sont des entreprises
- 136 projets financés ce qui représente un budget total engagé de 344 millions d'euros dont 140 millions d'euros de financements publics obtenus.

En 2011, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- 24 nouvelles adhésions
- l'implication dans 3 grands salons en lien avec les thématiques du pôle
- la participation au développement de l'interpôle Solutions Durables pour Villes Côtières
- l'implication dans les programmes fédérateurs définis par le pôle dont le programme Navires du Futur
- l'extension territoriale sur Languedoc Roussillon et Corse

Les objectifs du pôle pour 2012 outre l'aide au montage de projets de R&D sont de :

- renforcer l'ancrage dans le tissu économique et institutionnel dans les régions PACA, Languedoc Roussillon et Corse
- animer les 10 programmes fédérateurs du pôle
- développer l'interpôle Solutions Durables pour Villes Côtières
- développer l'action et la visibilité internationale du pôle
- participer aux 3 grands événements qui se dérouleront à Marseille en 2012 : Seatrade avec la Convention d'affaires Syreen et Grenport
- faire du Bassin Méditerranéen, une priorité de développement du pôle
- développer des accords de coopération avec d'autres clusters européens
- aider les membres aux actions de grand export

En 2011, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier à trois projets de Recherche et Développement du pôle Mer qui impliquent trois entreprises de son territoire :

- Projet OPTIMA PAC : Optimisation des performances des pompes à chaleur et maîtrise des impacts sur le milieu littoral
Entreprise soutenue : Crudeli (Marseille) financée à hauteur de 37 071 euros.
- Projet POWERMATE : Système de connexion sous marin adapté aux énergies renouvelables marines.
Entreprise soutenue : Subsea Tech (Marseille) financée à hauteur de 55 000 euros

- Projet METANE : Outil d'aide à la décision pour la mise en place de plans de prévention autour des risques industriels liés à une fuite de pétrole ou de gaz naturel en mer.
Entreprise soutenue : Nymphaea Environnement (Cassis) financée à hauteur de 15 000 euros

Le budget prévisionnel de TVT pour le développement du Pôle Mer PACA pour 2012 s'élève à 2 831 858 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Sous traitance générale	243 600	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	30 000
Divers Cotisations	4 000	Union Européenne	184 713
Manifestations	258 000	Europe Ferder Région Paca	282 000
Personnel extérieur	476 000	Région PACA Animation Prides	140 000
Publicité-Impression-Edition	151 500	Etat	350 000
Déplacements / réceptions	199 900	Communauté du pays d'Aix	3 000
Location locaux équipe	68 359	Toulon Provence Méditerranée	200 000
Salaires	616 636	Nice Côte d'Azur	20 000
Charges	369 982	Ville de Marseille	25 000
Participations des membres aux actions	262 200	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	10 000
Locations locaux événements	15 000	Conseil Général des Alpes Maritime 06	15 000
Dépenses Générales	166 681	Conseil Général du Var 83	200 000
		Financement Evènements	120 000
		Cotisations	250 000
		Mise à disposition	206 500
		Succes Fee	200 000
		Participation des membres aux actions	262 200
		Pôle Solutions Durables et Villes Côtières (Etat et TPM)	50 000
		Euronaval	117 445
		Océanology	21 000
		Seatrade	10 000
		Seatimed	15 000
		Girel	20 000
		Agence Eau	50 000
		CCIMP OP Défense	50 000
Total	2 831 858	Total	2 831 858

5/ Solutions Communicantes Sécurisées :

Le pôle de compétitivité mondial « Solutions Communicantes Sécurisées » compte, fin 2011, 278 membres, dont 74 sur Marseille Provence Métropole (58 entreprises). Il associe en PACA d'importants industriels régionaux tels que Gemalto, Philips, St Microelectronics ou encore IBM, ainsi que des laboratoires tels que le Laboratoire d'Informatique Fondamentale de Marseille (LIF), le Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS), le Laboratoire Matériaux & Microélectronique de Provence (L2MP Polytech) ou Eurecom.

Le secteur représente plus de 6 500 chercheurs dans les entreprises privées et plus de 1 200 dans le secteur public qui collaborent quotidiennement, 25 entreprises d'envergure mondiale qui ont leur siège ou une de leur filiale dans la région. 1500 ingénieurs et docteurs sont formés en PACA chaque année. Le pôle « Solutions Communicantes Sécurisées » représente 41 000 emplois.

Les axes stratégiques définis par le pôle sont :

- Le développement de projets de recherche et développement innovants et compétitifs,
- L'aide au développement des PME,
- La participation à la création d'un écosystème approprié au développement régional global des TIC.

Les thématiques abordées sont :

- la microélectronique,
- les objets communicants sécurisés,
- l'industrie des télécommunications,
- la conception, le développement et l'entretien de logiciels,
- les technologies du multimédia.

La commission projet du pôle a labellisé 73 projets en 2011, 19 ont été retenus et financés par l'Agence Nationale de la Recherche, la Direction Générale des Entreprises ou le Conseil Régional PACA. Ces 19 projets représentent un budget d'investissement de 74 millions d'euros pour 21 millions de cofinancement public. Depuis la naissance du pôle en 2006, ce sont 192 projets qui ont été labellisés, pour un budget total d'investissement de 536 millions d'euros, dont 208 millions de financement public.

Pour l'année 2011, le pôle s'est fixé comme objectif de finaliser le contrat de performance. Les actions prioritaires ont été de :

- développer des projets R&D innovants et compétitifs
- compléter le portefeuille de services PME pour leur développement
- créer et valoriser le CIU Santé, de l'interpôle Ecotech et démarrer la plateforme Telecom
- renforcer les coopérations à l'international en faveur des PME
- animer et coordonner les réseaux de l'innovation PRIDES

Pour l'année 2012, le plan d'action se focalisera sur la maturation des activités déployées en 2010 et 2011 et la transition sur le plan stratégique 2012-2014 afin de :

- continuer à soutenir et accompagner les projets aux appels des Investissements d'Avenir
- soutenir le développement des TPE/PME en développant le portefeuille de services PME et en renforçant l'accompagnement à l'international
- soutenir la montée en puissance du CUI Santé et de la plateforme Telecom
- contribuer à l'attractivité de la région PACA

Marseille Provence Métropole est très concernée sur son territoire par ce pôle de compétitivité avec la présence d'un industriel majeur, Gemalto, de nombreuses PMI/PME relevant des secteurs portés par le pôle et par la présence de laboratoires et d'unités d'enseignement supérieur. La recherche publique en microélectronique est ainsi localisée sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert et la filière des technologies du multimédia concentrée sur le pôle multimédia de la Belle-de-Mai.

Le budget prévisionnel du pôle Solutions Communicantes Sécurisées pour 2012 s'élève à 1 070 825 euros.

Dépenses (en euros)	Montant	Recettes (en euros)	Montant
Achats		Subventions	
Achat études			
Achat et fournitures administratives	5 000	Etat	270 000
Services extérieurs		FEDER	0
Sous traitance générale		Conseil Régional PACA	104 000
Locations	2 000	<i>Départements</i>	
Charges locative	2 500	CG06	30 000
Maintenance	12 000	CG13	30 000
Assurances	1 000	CG83	6 000
Documentation	5 000	<i>Communauté de communes</i>	
Autres services extérieurs		MPM	20 000
Rémunérations d'intermédiaires		NCA	45 000
Honoraires	163 805	CASA	45 000
Publicité, relation publique	21 045	CPA	45 000
Téléphone et poste	12 000		
Déplacement, missions et réceptions	84 171	<i>Communes</i>	
Participations conférences	4 500	Ville de Rousset	0
Charges de personnel		Autofinancement	
Salaires	458 488	<i>Ventes</i>	
Charges sociales	185 951	Prestations de services	
Autres charges	57 365	Ventes de marchandises	
		Autres fonds propres	30 000
Autres charges gestion courante		Autres produits gestion courante	
Dotation aux amortissements	6 000	Cotisations	395 825
Emploi des contributions en nature	50 000	Ressources des contributions en nature	50 000
Total dépenses	1 070 825	Total Recettes	1 070 825

6/ Capénergies :

Centré sur les énergies du futur, pour un véritable développement durable, Capenergies a pour objectif de tirer partie des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain. Ces technologies permettront de répondre aux besoins énergétiques, de préserver l'environnement et le climat tout en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Le périmètre du pôle couvre sept domaines :

- La maîtrise de la demande en énergie,
- Le solaire,
- L'éolien,
- L'hydraulique / ENR marines / Géothermie,
- La biomasse / bioénergies,

- Hydrogène et stockage
- Systèmes couplés et intégrés,
- La fission,
- La fusion.

Le pôle implique aujourd'hui près de 500 acteurs présents sur un territoire qui s'étend sur Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe, Ile de la Réunion et Principauté de Monaco. Sur les 214 adhérents de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur, 65 (dont 30 entreprises) sont situés sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Ces acteurs représentent l'ensemble de la palette des énergies concernées, des PME-PMI et TPE aux groupes industriels en passant par des laboratoires ou des centres de recherche ainsi que des centres de formation.

Les membres porteurs du projet sont le CEA Cadarache et EDF, mais parmi les partenaires, on compte sur le périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les entreprises suivantes : Herteman Genie Climatique, Technoplus, Cybernetix, Eco Delta, Edf, Groupe Snef, Ingerop, Port Autonome de Marseille, Société Française d'Eoliennes et Suez Energies ainsi que Centrale Marseille, Polytech Marseille avec le laboratoire IUSTI et Euromed Marseille.

Le pôle répond aux objectifs suivants :

- La recherche d'un équilibre régional production/consommation,
- Un positionnement renforcé des industriels régionaux et nationaux sur le secteur de l'énergie,
- La diminution de la dépendance énergétique nationale,
- La maîtrise des impacts environnementaux des futurs moyens de transport et de production d'énergie.

L'ambition du pôle étant d'aboutir à la création de 6 600 emplois directs et 12 600 emplois indirects à l'horizon 2015.

Outre le contrat de performance voté en 2009, l'année 2011 a été marquée par :

- La détection, la labellisation et le financement de projets de R&D : depuis la création de Capénergies, 370 projets ont été financés, représentant un budget de 470 millions d'euros dont un cofinancement public de 187 millions d'euros.
- La poursuite des collaborations avec les pôles s'inscrivant sur la thématique énergie, et avec les autres pôles Provence- Alpes-Côte d'Azur sur des projets inter-pôles.
- Des actions de communication et la participation à des salons. Le développement des actions à l'international : accueil de délégation, missions à l'étranger et soutien des membres sur les programmes européens.
- Des actions d'animation et de sensibilisation auprès des membres sur des thématiques telles que la sécurité économique et la propriété industrielle, la gestion des compétences etc.

L'année 2012 sera axée sur :

- Le soutien au développement de la R&D, au déploiement de projets structurants, la création de synergies entre membres du pôle,
- La promotion des activités et des projets des membres du pôle,
- Les actions à l'international : accompagnement des membres et promotion des territoires,
- Des actions spécifiques de soutien et d'animation, en axant les efforts sur la propriété industrielle, la gestion des compétences ou encore la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le budget prévisionnel de l'association Capenergies pour le développement du pôle de compétitivité « Capénergies » pour 2012 s'élève à 2 027 500 euros.

Dépenses (en euros)	Montant	Recettes (en euros)	Montant
Achats		Vente de produits finis	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000		
Fournitures administratives	6 000	Subventions	
Autres fournitures		<i>Etat</i>	
Services externes		DIRECCTE PACA	140 000
Sous-traitance générale	337 700	DIRECCTE CORSE	50 000
Sous-traitance contrats locations	90 000 70 200		
Entretiens et réparations	15 000	FEDER	400 000
Assurances	3 000		
Autres services extérieurs		Région PACA	199 000
Rémunération intermédiaires et honoraires	19 000	Départements	
Frais de postaux	25 000	CG 06	35 000
Divers	10 000	CG 84	20 000
		CG 04	10 000
Communication	30 000	CG 83	25 000
		CG 13	15 000
Déplacements, missions	152 000		
		Intercommunalités	
Salaires et charges sociales	512 600	MPM	10 000
Salariés mis à disposition	484 500	CANCA	45 000
		TPM	10 000
Frais financiers		CPA	60 000
		Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	200 000
		Participation membres porteurs	370 000
		Contrats	171 000
Total budget dépenses	1 760 000	Total budget ressources	1 760 000
Apports en nature	267 500	Apports en nature	267 500
Total	2 027 500	Total	2 027 500

7/ Risques :

Le pôle bi régional « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires » labellisé en 2005 vise à donner une forte identité aux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon en les positionnant au tout premier plan européen, voire mondial, dans le domaine de la gestion des risques.

Avec plus de 100 entreprises dans la filière, 7 500 emplois directs dont 3 500 en R&D, 1 200 chercheurs dans 57 unités de recherche, le pôle représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques, technologiques (Ecole Centrale Marseille, CRITT Chimie, BRGM, Laboratoire de Chimie et Environnement (U1), LSIS-Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes...) et industrielles (Société des Eaux de Marseille, Port Autonome de Marseille, Géocéan, ALTI Consultants, J&P GEO, PIXXIM SA, SITES...) reconnues sur son territoire.

Le pilotage, l'animation et la gouvernance du pôle de compétitivité sont assurés par l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques.

Les thématiques du pôle sont les suivantes :

1/ Les risques naturels

- Risque mouvement de terrain (affaissement, tassement, séismes ...)
- Risque inondation soit par débordement de cours d'eau, soit par stagnation d'eaux pluviales ou ruissellement (exemple récent du Rhône)
- Risque incendie lié aux conditions météorologiques régionales (fort vent et sécheresse)
- Risque avalanche dans les Alpes notamment

2/ Les risques industriels et technologiques

- Risque industriel majeur se produisant sur un site chimique ou pétrolier
- Risque nucléaire (irradiation à proximité de la source de rayonnement, contamination par des poussières radioactives)
- Risque lié à la rupture des barrages
- Risque transport de matières dangereuses (par canalisations, par voies de communication)

3/ Les risques urbains

- Risques liés à l'urbanisation rapide, notamment dans les zones périphériques où les infrastructures de base (voiries, réseaux divers) sont souvent déficientes ou inexistantes
- Risques liés aux maladies hydriques et à la mauvaise élimination des déchets ménagers et industriels
- Risques liés au transport de manière globale, les risques liés à des conditions de vie difficiles dans les villes où les modes de gestion ne sont pas à la hauteur des besoins.

4/ Les systèmes intégrés et technologies transverses

- Systèmes d'observation et capteurs (satellites, drones, terrestres)
- Systèmes d'information intégrée
- Systèmes d'information géographique
- Télécommunications sécurisées
- Systèmes et équipements de localisation et navigation

Le bilan du pôle risques en 2011 est le suivant :

- 214 adhérents dont 145 en Provence- Alpes-Côte d'Azur
- sur ces 145 adhérents Provence- Alpes-Côte d'Azur : 37 membres sur le territoire de Marseille Provence Métropole dont 19 sont des PME
- 81 projets de recherche et développement représentant un budget de 140 millions d'euros financés à hauteur de 50 millions d'euros de financement publics
- participation et organisation de plusieurs manifestations sur les thématiques du pôle
- participation à des missions à l'international
- accompagnement des entreprises : programme d'intelligence économique, formation, actions collectives...

Un plan d'actions a été mis en place par le pôle pour 2012 :

- renforcer l'accompagnement des PME-PMI au développement des projets de R&D,
- animer et développer les programmes sur les différentes thématiques du pôle,
- mettre en place des actions de formation à destination des membres avec une analyse des besoins de formation liés à la filière du risque,

- développer les projets de R&D internationaux et accompagner les entreprises à l'international,
- développer les supports de communication et intensifier le programme de manifestations thématiques.

Le budget prévisionnel de l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du Pôle de compétitivité Risques pour 2012 s'élève à 2 508 329 euros.

DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)	
Achat et fournitures administratives	11 220	Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole	5 000
Documentation générale	500	Conseil Régional PACA <i>dont Feder</i>	540 291
Sous traitance générale	1 357 120	Conseil Régional Languedoc Roussillon	40 000
Location	58 890	Etat / FNADT	255 200
Etudes	15 000	Nice Côte d'Azur	20 000
Prime d'assurance	5 000	Communauté du pays d'Aix	25 000
Entretien et maintenance	12 500	San Ouest Provence	10 000
Rémunération intermédiaires et honoraires	20 400	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	15 000
Publicité-Impression-Edition	9 000	Conseil Général des Alpes Maritime 06	30 000
Déplacements	73 800	Conseil Général 34	6 000
Frais de postaux et télécom	10 000	Conseil Général 84	5 000
Impôts et taxes	10 000	Conseil Général 30	10 000
Services bancaires	1 500	Dracénie	4 000
Divers	6 000	Agglomération de Nîmes	25 000
Rémunération personnel et Charges salariales	538 659	Agglomération d'Ales	15 000
Contributions et valorisations	300 000	Nice Côte d'Azur	45 000
Colloques et séminaires	24 100	Ademe action collective	11 411
Dotations et amortissements	54 640	Mairie de Barcelonnette	500
		Département 06	15 000
		Contributions et valorisations volontaires en nature	300 000
		Cotisations	100 000
		Autres produits	1 030 927
TOTAL	2 508 329	TOTAL	2 508 329

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement des pôles de compétitivité.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont attribuées les subventions suivantes aux sept pôles de compétitivité soutenus par Marseille Provence Métropole:

OPTITEC	60 000 euros
EUROBIOMED	60 000 euros
PEGASE	20 000 euros
MER PACA	30 000 euros
SCS	20 000 euros
CAPENERGIES	10 000 euros
RISQUES	5 000 euros

Article 2 :

Les crédits nécessaires soit 205 000 euros sont inscrits au budget 2012 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé» - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique, Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI